

NOS OFFRES DE SERVICE



Scanner pour en savoir plus sur l'AMSN.


Depuis la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 les services de prévention et de santé au travail doivent proposer 3 offres de services.

L'offre "socle" (Décret N° 2022-653 du 25 avril 2022) correspond à l'ensemble *a minima* des services proposés dans votre cotisation annuelle :

- La prévention des risques professionnels,
- Le suivi individuel de l'état de santé,
- La prévention de la désinsertion professionnelle.

L'offre "spécifique" concerne le suivi des travailleurs indépendants

L'offre "complémentaire" correspond à des services optionnels réservés aux adhérents.

OFFRE SOCLE	
PACK SUIVI INDIVIDUEL ET PRÉVENTION COLLECTIVE	TARIFS HT
<ul style="list-style-type: none"> • Suivi Individuel Simple (SI) et Suivi Individuel Adapté (SIA) • Majoration Suivi Individuel Renforcé (SIR) • Intérimaires : SI ou SIA • Intérimaires : Forfait SIR • Droit d'entrée 1 à 20 salariés (uniquement l'année d'adhésion) • Droit d'entrée à partir du 21ème salarié 	 <p>Scanner pour identifier le suivi adapté à vos salariés</p> <ul style="list-style-type: none"> • 101.25€ HT • 50€ HT • 101.25€ HT • 50€ HT • 19.40€ HT • 9.70€ HT
<p>PRÉVENTION COLLECTIVE (incluse dans le tarif ci-dessus)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Accès à notre cellule de prévention de la désinsertion professionnelle pour accompagner vos salariés en difficulté • Accès à notre cellule d'accompagnement psychologique pour vous accompagner en cas d'événement grave dans votre entreprise • Entretiens avec nos psychologues du travail • Entretiens avec nos assistantes sociales • Accès illimité au programme de sensibilisations collectives (disponible sur amsn.fr) • Accès illimité aux modules de prévention e-learning • Mise à disposition de documentations, d'outils d'information • Accès aux services proposés par nos partenaires (Carsat, Cap Emploi, Agefiph...) • Accès aux ateliers interactifs de prévention animés par nos équipes 	<p>Coût inclus dans la cotisation annuelle</p>
<p>FACTURATION COMPLÉMENTAIRE</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Absence non-excusee à une visite (présentiel et téléconsultation) • Annulation de vacation de centre mobile (pour toute vacation annulée moins de 8 jours avant la date) • Mise à disposition du centre mobile par salarié reçu en visite • Tout nouveau salarié ou ne figurant pas sur la déclaration des effectifs annuelle • Suivi spécifique santé du dirigeant non-salarié avec le médecin du travail de l'entreprise (1h) 	<ul style="list-style-type: none"> • 101.25€ HT • 300.00€ HT • 28.95€ HT • 101.25€ HT • 101€ HT

NOS OFFRES DE SERVICE



OFFRE COMPLÉMENTAIRE (OPTIONNELLE - RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS)	
<p>Bilan de santé du dirigeant avec 4 professionnels (durée : 3h), des examens (dont électrocardiogramme, audiogramme, visiotest...), une évaluation du stress par un psychologue et un bilan de santé commenté par un médecin, autre que celui qui suit l'entreprise (orientation médicale en fonction des résultats des examens).</p> <p><i>Ouvert aux membres du Codir</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • 250€HT
OFFRE SPÉCIFIQUE (OUVERTE À TOUS)	
<p>Suivi de santé des travailleurs indépendants sans salarié (auto-entrepreneurs, professions libérales...) 2 offres au choix du travailleurs indépendants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 101€ HT (Durée: 1h) • 250€ HT (Durée 3H: Voir détails dans la rubrique ci-dessus "Offre complémentaire")

Tarifs votés en Assemblée Générale le 27 mai 2026.

Toutes vos factures sont téléchargeables sur votre compte dans l'espace adhérent.
Toute réclamation doit être formulée par écrit.